



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : MULTIFONCTION ULTRA

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Dégrissant lubrifiant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL  
ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin  
Boîte postale BP 88  
49403 SAUMUR Cedex  
T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43  
[technique@unil-opal.fr](mailto:technique@unil-opal.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229  
STOT SE 3 H336  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P405 - Garder sous clef.  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

- : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	25 - 50	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	(N° CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33	25 - 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	(N° CE) 918-811-1 (N° REACH) 01-2119463583-34	2,5 - 10	Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine	(N° CAS) 40027-38-1 (N° CE) 254-754-2 (N° REACH) 01-2119974119-29	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Mettre au repos et au chaud. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Halons, de la poudre ABC, de la poudre BC, Dioxyde de carbone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau, poudre chimique sèche, Eau pulvérisée, Mousse AFFF.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ne pas respirer les gaz/fumées. Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Protection complète du corps.

Autres informations : Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs. Evacuer et restreindre l'accès.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le produit renversé. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 7. Voir section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs. Éviter la formation de brouillards dans l'atmosphère.



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après toute manipulation. Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne pas respirer les aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas percer ou brûler l'emballage, même vide, après usage.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans les conteneurs d'origine fermés.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Butane (106-97-8)**

France	Nom local	n-Butane
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	800 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adaptée.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Laver fréquemment les vêtements. Laver toutes les parties du corps après contact. Eviter le contact avec la peau. Vêtements de protection contre les produits chimiques spécialement recommandés par le fabricant. Norme. EN 14605

Protection des mains:

Porter des gants appropriés testés selon EN374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter. Gants de protection en PVA

Protection oculaire:

Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les éclaboussures selon EN 166. Éviter le contact avec les yeux

Protection des voies respiratoires:

Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (FFP1). Demi-masque filtrant (EN 149). Filtre à gaz / vapeur A1

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosols.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 150 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 200 °C
Température de décomposition	: 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: < 1,1 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: < 1
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 7 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Humidité. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Réaction exothermique avec l'eau.

#### 10.5. Matières incompatibles

Eau. Oxydants forts. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

##### MULTIFONCTION ULTRA

DL50 orale rat > 16750 mg/kg (méthode OCDE 401)

DL50 cutanée rat > 3350 mg/kg (méthode OCDE 402)

CL50 inhalation rat (mg/l) 259354 mg/m<sup>3</sup> (méthode OCDE 403)

##### Butane (106-97-8)

CL50 inhalation rat (mg/l) 658 mg/l/4h

##### Hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)

DL50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)

CL50 inhalation rat (mg/l) > 5000 mg/m<sup>3</sup> (méthode OCDE 403)

##### Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 423)

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur, ...)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Peuvent se produire: irritation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications complémentaires : Peut provoquer somnolence ou vertiges. irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

##### Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours) 1 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 407)

NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours) 1 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 407)

Danger par aspiration : L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires). Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire

##### MULTIFONCTION ULTRA

Viscosité, cinématique < 7 mm<sup>2</sup>/s (40°C)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques

CL50 poisson 1 > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) [OCDE 203]

CE50 Daphnie 1 > 1000 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OCDE 202]

ErC50 (algues) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) [OCDE 201]

##### Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1)

CL50 poisson 1 1,34 mg/l (Danio rerio, 96h) [OECD 203]

CE50 Daphnie 1 1,4 mg/l (Daphnia magna, 21d) [OCDE 211]

EC50 72h algae 1 0,41 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201)

ErC50 (algues) 0,41 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) [OECD 201]

#### 12.2. Persistance et dégradabilité



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

### Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.

### Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.  
Biodégradation 61 % (28d) (méthode OCDE 301F)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) >= 500  
Log Kow >= 4 Coefficient de partage octanol/eau

### Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 70,8 (valeur calculée)  
Log Kow 32,91 (valeur calculée)

### 12.4. Mobilité dans le sol

### Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1)

Ecologie - sol Produit s'adsorbant dans les sols.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composant

Acide oléique, composé avec (Z) -N-octadec-9-énylpropane-1,3-diamine (40027-38-1) Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1950	1950	1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable	AÉROSOLS	AÉROSOLS
<b>Description document de transport</b>				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **- Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D

#### **- Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

#### **- Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

#### **- Transport par voie fluviale**

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# MULTIFONCTION ULTRA

# 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01, VE04  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

### - Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Instructions d'emballage (RID) : P207, LP200  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12  
Colis express (RID) : CE2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu (648/2004/EC):

#### Composant

Agents de surface cationiques	%
Hydrocarbures aromatiques	<5%
Hydrocarbures aliphatiques	5-15%
Parfums	>30%

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse  
RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### MULTIFONCTION ULTRA

### 335901UO

Version 1.0

Date de révision 09/05/2018

Date de révision 09/05/2018

Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:	
Aerosol 1	H222;H229
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*